



Assemblée générale

Distr.: Limitée
9 juillet 2003

Français
Original: Anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Groupe de travail VI (Sûretés)
Quatrième session
Vienne, 8-12 septembre 2003

Projet de guide législatif sur les opérations garanties

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 3

- a) *Lire* comme suit la troisième phrase du paragraphe 3:

Il a été convenu par ailleurs que les valeurs mobilières ne devraient pas être traitées.

- b) Supprimer la quatrième phrase du paragraphe 3.

- c) Dans la cinquième phrase du paragraphe 3 *au lieu de* S'agissant des seconds *lire* S'agissant des droits de propriété intellectuelle

